



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, lors de la séance ordinaire du **mardi 4 juin 2019**, à compter de 18 h 30, au Centre Lasallien Saint-Michel situé au 3001, rue de Louvain Est.

La demande consiste en une requête pour convertir en copropriété divise l'immeuble situé aux **7420 à 7424, rue Berri**, sur le lot **3 457 844**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande en faisant parvenir à la secrétaire d'arrondissement, les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir en complétant et en signant le formulaire fourni par l'arrondissement à cet effet. Ces commentaires doivent être reçus au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, Québec, H3N 1M3, **au plus tard le 6 mai 2019**. Le formulaire est disponible dans les bureaux Accès Montréal.

Pour information, veuillez vous adresser au 311.

Fait à Montréal, le 23 avril 2019.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication :
[Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement.](#)